

CRÉATION DE LA SECTION SYNDICALE CHEZ ONDULYS SAINT-QUENTIN (AISNE)

Ondulys Saint-Quentin, société par actions simplifiées, du groupe Ondulys France, (comprenant 9 sites : Lomme, Lisieux, Longjumeau, Fleury-sur-Andelle, Pont-de-Briques, Tourcoing, Roye et Saint-Quentin) appartenant au groupe VPK Packaging, comprenant plus de 40 sites en Europe, fabrique du carton, transforme le carton, commercialise (onduleur, transformateur et distributeur) et emploie environ 170 salariés à Saint Quentin.

Depuis des années, sur le site de Saint Quentin, la CFDT est le syndicat majoritaire. Il signe tout en CE avec la direction. Récemment, ils ont validé la mise à zéro des compteurs d'heures au 31 décembre 2016 avec déduction de salaires pour les comptes débiteurs et annulation des heures positives sans compensation (certains salariés avaient des compteurs à plus de 40h). Du gagnant-gagnant pour le patron, perdant-perdant pour le salarié.

Depuis 3 ans dans l'entreprise comme assistante commerciale, avec plus de 20 ans d'expérience, payée au SMIC (1150 € mensuels), je faisais mon travail honnêtement, sans faire de vague mais sans faire de cadeau sur mes heures et revendiquant plus de salaire (ce qui me valait déjà les foudres de la direction). La mise à zéro des compteurs et une énième convocation pour « recadrage » ont été la goutte d'eau. Syndiquée depuis un an, le 27 janvier 2017, je franchis les portes de mon UL CGT et demande à être désignée RSS. Un syndiqué est déjà présent dans l'entreprise sans militer,

La mise à zéro des compteurs et une énième convocation pour « recadrage » ont été la goutte d'eau. Syndiquée depuis un an, le 27 janvier 2017, je franchis les portes de mon UL CGT et demande à être désignée RSS.

un autre me suis dans ma démarche et prend sa carte mais ne souhaite pas être identifié.

La direction reçoit le recommandé de désignation de RSS le 31 janvier. Deux jours plus tard, je reçois le premier avertissement depuis trois ans dans l'entreprise pour une erreur banale sur mon poste de travail. Une semaine plus tard, je reçois une convocation au tribunal pour contestation de mandat syndical me sommant de démontrer l'existence d'une section syndicale et donc la présence d'au moins deux syndiqués dans l'entreprise. Malgré mes multiples relances, je n'obtiens ni le panneau d'affichage, ni les accords d'entreprise, ni aucun document du CE ou de la direction. La direction n'avale pas la pilule et me mène la vie dure pour empêcher l'implantation de la CGT sur le site.

Le 16 février a lieu l'audience au tribunal d'instance. L'avocat du patron accompagné d'une assistante RH veut connaître le nom des autres syndiqués. Je dois batailler auprès du juge en apportant les divers arrêts de la Cour de cassation prouvant que seul le juge peut avoir connaissance des éléments permettant d'identifier les syndiqués et aucunement la direction.

Le délibéré tombe le 3 mars, Ondulys est débouté, mon mandat confirmé, la CGT existe bel et bien sur le site Ondulys Saint Quentin. Le 6 mars, le tableau d'affichage est accroché...

Entre temps, nous avons sorti et distribué à toutes les équipes deux tracts, l'un sur la création de la CGT dans l'usine, l'autre sur les revendications sur les heures de travail. Lors de la distribution du premier, nous avons été agressés par 3 délégués syndicaux de la CFDT, une main courante a été déposée. Les pressions à mon encontre ont été multiples : nouvelle convocation pour sanction, détritus sur mon poste de travail...

Les documents de l'entreprise nécessaires à l'exercice de mon mandat ne me sont toujours pas communiqués...

L'implantation du syndicat n'aura pas été de tout repos. Mais tous ces faits montrent bien que la direction et les syndicats à sa botte ne veulent pas de la CGT dans l'usine. Ce qui nous conforte dans l'idée que nous avons raison de mener ce combat pour que les salariés cessent de subir et qu'ils se servent de la CGT pour s'organiser, se défendre et riposter face aux attaques de la direction et du patronat en général.

Vive la CGT !
Alice Gorlier